



15 janvier 1986

CONSEIL EXECUTIF

Soixante-dix-septième session

Point 20 de l'ordre du jour



ACTIVITES OMS DE LUTTE CONTRE LE SYNDROME D'IMMUNODEFICIT ACQUIS

(Projet de résolution présenté par les Rapporteurs)

Le Conseil exécutif,

Conscient de ce que le syndrome d'immunodéficit acquis (SIDA) et les autres manifestations de l'infection par le virus LAV/HTLV-III deviennent un problème majeur de santé publique dans de nombreuses régions du monde et peuvent de ce fait constituer un obstacle à l'instauration de la santé pour tous en l'an 2000;

Reconnaissant qu'un état d'alerte et de préparation s'impose d'urgence au plan international car aucun pays ne peut se considérer à l'abri de l'infection par le LAV/HTLV-III;

Notant qu'il n'existe actuellement ni agent thérapeutique ni vaccin contre le SIDA;

Considérant que des stratégies de santé publique peuvent être mises en oeuvre pour combattre et prévenir le SIDA, qu'elles devraient limiter l'extension de l'infection et peuvent être intégrées aux soins de santé primaires;

1. APPROUVE le rapport du Directeur général sur les activités OMS de lutte contre le SIDA;¹
2. PREND NOTE avec satisfaction :
 - 1) des mesures prises par le Directeur général en vue de coopérer avec les Etats Membres dans ce domaine;
 - 2) de l'assistance des centres collaborateurs de l'OMS qui participent à des travaux de laboratoire, à des études épidémiologiques et cliniques et à des activités de prévention et de lutte sur le virus LAV/HTLV-III;
3. DEMANDE INSTAMMENT aux Etats Membres :
 - 1) de rester vigilants et d'exécuter selon les besoins des stratégies de santé publique pour prévenir et combattre le SIDA;
 - 2) de procéder, avec l'Organisation et les autres Etats Membres, à des échanges parfaitement ouverts d'informations sur l'incidence du SIDA, la séroprévalence du LAV/HTLV-III, les méthodes de laboratoire, l'expérience clinique et les approches de la prévention et du traitement de l'infection par le LAV/HTLV-III;
 - 3) d'inviter au besoin l'Organisation à fournir une aide pour la lutte contre le SIDA et les autres infections par le LAV/HTLV-III;

¹ Document EB77/42.

